

Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Quelle population est accueillie en PASA ?

Chaque jour, le PASA accueille un groupe de 12 à 14 résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, ayant fait l'objet d'un diagnostic, présentant des troubles modérés du comportement tels que décrits dans l'inventaire neuropsychiatrique (ex. apathie, troubles de l'appétit, indifférence, anxiété, irritabilité ou instabilité de l'humeur...).

Les malades présentant des troubles du comportement compatibles avec une participation à des activités en ateliers sont accueillis en PASA.

La file active prévue, pour 12 à 14 « places » de PASA, est de l'ordre de 25 à 40 patients.

Comment est réalisée la sélection des résidents pouvant bénéficier d'un accueil en PASA ?

Avec l'accord du médecin traitant, les malades sont sélectionnés par le médecin coordonnateur, en concertation avec l'équipe soignante.

Le résident ainsi que la personne de confiance ou le représentant légal doivent être informés de cette décision. Le consentement du résident, l'adhésion de la famille ou de l'entourage doivent être activement recherchés.

Les résidents peuvent être accueillis tous les jours, un jour sur deux, un jour de temps à autre... La sélection quotidienne des résidents accueillis dans le PASA est souple et variable, uniquement liée aux besoins de la personne et à l'état de santé.

Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Indications sur le déroulement de la journée :

12 à 14 résidents de l'EHPAD bénéficient de l'accueil en PASA chaque jour, y compris le week-end, selon les EHPAD.

Les plages horaires du PASA sont définies dans le cadre du projet de soins et d'accompagnement du PASA :

- Le matin, chaque résident rejoint le PASA,
- Le déjeuner est pris au sein du pôle et il est recommandé d'y prévoir également le goûter,
- L'après-midi est consacré aux diverses activités prévues,
- Au terme des activités, le résident rejoint sa chambre.

Où sont réalisées les activités ?

Dans des locaux prévus à cet effet et dont les principaux éléments descriptifs sont indiqués dans le cahier des charges annexé à la circulaire du 6 juillet 2009.

Les locaux sont adaptés aux activités que chaque établissement juge opportun de mettre en place.

On y fait quoi ?

Les activités collectives et/ou individuelles du PASA s'intègrent dans l'accompagnement personnalisé du projet de vie et de soins du Résident.

L'objectif thérapeutique est de maintenir le lien social, mobiliser les fonctions sensorielles, retrouver les gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage, cuisine, se servir à table,...), maintenir, stimuler ou réhabiliter les fonctions cognitives restantes et prévenir les troubles de la marche et de l'équilibre.

Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)



L'accompagnement est régulièrement évalué et adapté à l'évolution de l'état du résident.

En lien avec le médecin coordonnateur et le médecin traitant, l'équipe du PASA détermine, en fonction des progrès et de la réceptivité du résident aux activités, la fréquence hebdomadaire des séances et, dans la durée, la poursuite, la suspension ou l'arrêt de cette activité de réhabilitation en fonction des bénéfices qu'en retire le malade et de la façon dont se déroulent les séances.

Ces critères ne sont que des critères d'admissibilité.

L'admission dans ces unités est une autre démarche qui consiste à élaborer un projet de vie entre une personne, sa famille ou ses proches et une équipe soignante, après avis du médecin coordonnateur et sous la responsabilité administrative d'un directeur d'établissement.